



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



10132222

MONITEUR BELGE DIRECTION	TRIBUNAL DE COMMERCE - MONSIEUR REGISTRE DES PERSONNES MORALES
/ 1-09- 2010	27 AOUT 2010
BELGISCH STAATSBAD BESTUUR	Grefte

N° d'entreprise : 827714163

Dénomination

(en entier) : **MULTI SERVICES DE NEGOCIATION**

Forme juridique : SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE ILLIMITEE

Siège : RUE DE FRAMERIES, 9 - 7033 CUESMES

Objet de l'acte : Démission

Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 10 juillet 2010

Bureau.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur DUJARDIN Michaël.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée. Il résulte de la liste des présences que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital sont présents ou représentés.

Exposé du président

Le président expose à l'assemblée ce qui suit :

(a) La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Correction de l'article 41 des statuts.

(b) Tous les actionnaires étant présents ou représentés à l'assemblée, il n'y a pas lieu de justifier des convocations.

(c) Tous les actionnaires étant présents ou représentés à l'assemblée, celle-ci est valablement constitué et peut délibérer sur son ordre du jour ou sur tout autre point qui lui serait soumis.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée, qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour ou sur tout autre point qui lui serait soumis.

Délibérations.

L'assemblée délibère sur les différents points à l'ordre du jour :

1. L'assemblée approuve à l'unanimité la correction de l'article 41 des statuts en annulant la nomination de Madame LEURIDENT Stéphanie et de Monsieur DUJARDIN Alex comme administrateur de la société.

2. Monsieur DUJARDIN Michaël reste seul Administrateur délégué et assume la gestion journalière.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal, auquel resteront annexées la liste de présence et les procurations. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se retire à 10.30 heures.

Administrateur-délégué

DUJARDIN Michaël

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature